

# Compte rendu de la CLE

---

Réunion du 18 juin 2021

La CLE s'est réunie le 18 juin 2021 à 14 à la salle socioculturelle de Jenzat sous la présidence de Gilles JOURNET.

Gilles JOURNET introduit la réunion, remercie l'ensemble des participants et attribue les pouvoirs formulés par certains membres excusés.

Les présentations projetées sont jointes au présent compte-rendu.

La liste des participants figure en annexe.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Gilles JOURNET** présente l'ordre du jour :

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du compte rendu de la dernière réunion de la CLE
- Avis sur le projet de SDAGE Loire Bretagne 2022-2027
- Avis sur le projet de PGRI Loire Bretagne 2022-2027
- Convention CA03/EDF pour l'irrigation
- Protocole départemental 63 pour la création de retenues d'eau agricole
- Point d'avancement sur l' étude zones humides
- Projet de communication « Guide/Fiches de bonnes pratiques en zones humides et bord de cours d'eau »
- Projet de communication « Film sur la Chaîne de Puy – CAPRICE »
- Questions diverses/ informations

## ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION DE LA CLE

La CLE s'est réunie la dernière fois le 2 février 2021. Aucune observation ni demande de modification au compte rendu n'ont été formulées.

**DELIBERATION n° 2021-07: La CLE valide le compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2019 à l'unanimité.**

## AVIS SUR LE PROJET DE SDAGE LOIRE BRETAGNE 2022-2027

**Gilles JOURNET** rappelle que le Bureau de la CLE s'est réunie le matin même pour examiner le projet de SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 et ainsi proposer à la CLE, sur le plan technique, un ensemble de remarques, recommandations et réserves.

**François PENAUD** présente le projet de SDAGE et **Céline BOISSON** expose les propositions formulées par le Bureau.

### Enjeu qualité

Cet enjeu ne soulève pas de débat ni de remarque particulière de la part des membres.

Les recommandations/réserves proposées par le bureau sont validées (Pour : 32 / Contre : 0 / Abstention : 6) :

Dispositions		Réserves/Recommandations validées
2B-2	Programme d'actions régionaux	<b>Recommandation</b> Adresser aux CLE le rapport bilan relatif aux programmes d'actions régionaux dès lors qu'une partie de son territoire est classée en zone vulnérable
2C-1 et 4A-3	Incitation aux changements de pratiques ou de système agricole	<b>Réserve</b> Ajouter dans le dernier paragraphe : "Dans le but d'obtenir un taux important d'adhésion à ces mesures, ces actions sont conditionnées à la mise en place : - <b>d'étude de filières permettant d'identifier des alternatives de productions économiquement équivalentes ou économiques acceptables pour les exploitants agricoles des territoires prioritaires,</b> - <b>d'un accompagnement financier pour le changement de pratique et l'entretien sur le long terme des dispositifs (ex : plantations haies),</b> - <b>mieux coordonner les différentes actions et les dispositifs existants</b> - et de dispositifs d'animation et de sensibilisation. "
2D-1	Evaluation de l'efficacité des programmes d'actions	<b>Recommandation</b> Présenter ce bilan aux CLE

3A-3	Favoriser le recours à des techniques rustiques d'épuration pour les ouvrages de faible capacité	<b>Recommandation</b> En cas de forte sensibilité du milieu récepteur (étiage sévère, tête de bassin), privilégier, dans le cadre de nouveau projet, la mise en place d'un dispositif végétalisé faisant office de zone tampon avant rejet. Inviter les maîtres d'ouvrage à étudier la faisabilité technique de la mise en place d'une zone tampon végétalisée dans le cadre des dispositifs de traitement existant.
3D	Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme	<b>Recommandation</b> Ajouter une disposition concernant l'amélioration de la prise en compte d'une gestion intégrée des eaux pluviales dans les aménagements existants publics ou industriels (réhabilitation des ouvrages existants insuffisants, déconnexion des eaux pluviales aux réseaux de collecte, réaménagement de parking, ...)
6E-1	Liste des NAEP et représentation graphique	<b>Réserve</b> Indiquer que la cartographie du SDAGE est donnée à titre indicatif. Préciser la source des données cartographiques faisant foi pour l'application de la réglementation

### Enjeu quantité

Les aspects quantitatifs font débat au sein de l'instance et plus particulièrement la disposition 7B-3 plafonnant les prélèvements à l'étiage sur le bassin de la Sioule.

**Jean-Claude GUILLON** présente le courrier interconsulaire des CCI adressé au Comité de Bassin. En complément du défaut de concertation, il pointe 3 aspects problématiques : 1) le SDAGE fige les ressources et n'offre aucune possibilité d'accroissement, qui est nécessaire pour palier au changement climatique, 2) le SDAGE est trop prescriptif, ce qui est contraire à sa vocation première à savoir définir des objectifs généraux et 3) la recherche d'un consensus doit être trouvée pour concilier les usages et la préservation des milieux.

**Grégory BONNET** lui demande d'explicitier ce qu'il entend par accroissement de la ressource.

**Jean-Claude GUILLON** précise que l'accroissement de ressource doit passer par du stockage via des retenues. L'eau en excès est perdue, elle arrive trop vite à l'océan, il faut la conserver sur nos territoires.

**Grégory BONNET** conçoit que retenir l'eau en amont et ralentir son transit sont nécessaires mais que cela doit s'appuyer sur des processus naturels et des solutions fondées sur la nature, et non sur une multiplication d'ouvrages artificiels.

**Mickaël LELIEVRE** complète en précisant que les crues sont absolument nécessaires pour le bon fonctionnement des rivières. Elles permettent un nettoyage du lit, elles façonnent les milieux naturels. La survie des espèces en dépend.

**Grégory BONNET** ajoute qu'avant toute création de nouvelles ressources, la priorité doit être aux économies d'eau.

**Jean-Claude GUILLON** précise que les industriels ont déjà fait des nombreux efforts et que les plus gros disposent déjà d'un plan d'économie d'eau en période de sécheresse.

**Nicolas BONNEFOUS** complète en précisant que la Chambre d'Agriculture 03, en tant qu'Organisme Unique de Gestion Collective (OUCG), a également fait des efforts en plafonnant les prélèvements à l'étiage sur le bassin de la Sioule à 4,9 Mm<sup>3</sup>/an à travers son autorisation unique pluriannuelle. Ce volume correspond au volume maximal prélevable sur le bassin défini par l'étude de l'ex-DREAL Auvergne. Chaque année, un compte rendu des prélèvements estivaux est adressé à la DDT et indique que le volume annuel maximal

réellement prélevé avoisine le 3,3 Mm3. Cette différence s'explique par un effet de foisonnement lié à 1) les rotations culturales qui induisent des besoins en eau variables d'un assolement à l'autre et d'une année à l'autre sur une même exploitation, 2) aux orages localisés qui réduisent ponctuellement les besoins et 3) aux aléas techniques et humains (pannes, déplacement du matériel, ...). Le passage en 7B-3 de la Sioule induirait une révision à la baisse des volumes autorisés de 30%, situation non acceptable pour la survie des exploitations agricoles. Par ailleurs, il rappelle que cette modification est liée à la présence de plans d'eau et non à l'irrigation et remet en cause les critères de calcul de l'évaporation qui surestiment l'impact des plans d'eau (évaporation brute). A ce titre, la Chambre d'Agriculture 03 s'y oppose et demande que la Sioule reste en 7B-2.

**Bertrand NICOLAS** soutient les arguments de la Chambre d'Agriculture 03.

**Michael LELIEVRE** estime que la différence de 30% entre les volumes prélevés et prélevables ne peut pas être uniquement liée à un effet de foisonnement mais est aussi attribuée à une disponibilité insuffisante de la ressource en eau à l'étiage comme en témoigne les épisodes de crise, y compris en 2020 malgré le supplément de soutien d'étiage (cf. convention CA03/EDF). A l'époque, la définition du volume maximum prélevable sur la Sioule avait déjà été remis en question durant l'étude de l'ex-DREAL pour les mêmes raisons. Par ailleurs, la Sioule est un axe migrateur stratégique à l'échelle du bassin Loire Bretagne qui souffre du manque d'eau récurant, comme en témoigne une nouvelle fois les importantes mortalités de saumon durant l'été dernier. Le passage en 7B-3 est ainsi justifié.

**Nicolas BONNEFOUS** précise que le surdébit conventionné avec EDF (+ 0,3/0,5/0,7 m3/s) a vocation à rendre transparente l'irrigation. L'agriculture n'est donc pas responsable des problèmes de crise à l'étiage ni des problèmes rencontrés à la station hydrométrique de St-Pourçain. Si, effectivement, la Chambre d'Agriculture avait eu connaissance du franchissement du seuil de crise, elle aurait demandé de lâcher 0,7 m3/s au lieu des 0,5 réalisés.

N'ayant pu aboutir à l'écriture d'une recommandation/réserve faisant consensus, **Gilles JOURNET**, sous l'impulsion d'Emmanuel FERRAND, met au vote le refus du passage en 7B-3. A la majorité des membres exprimés, le passage en 7B-3 est refusé (Pour : 19 / Contre : 9 / Abstention : 10).

**Gérard LAPANCHE** souhaite que le taux de rendement des réseaux officiels s'appuie sur les rendements secondaires qui intègrent les eaux de service. A l'échelle du département de l'Allier, ces eaux de service sont importantes en lien avec les nombreuses interconnexions et induisent une différence de 4 points avec le rendement primaire.

**François PENAUD** indique que le rendement secondaire est pris en compte dans le calcul des montants des aides.

Les recommandations et réserves retenues sont les suivantes :

Dispositions		Réserves/Recommandations validées
7A-5	Rendement des réseaux d'eau potable	<b>Recommandation</b> (Pour : 32 / Contre : 0 / Abstention : 6) Préciser la notion "d'habitat diffus" et "d'indice de perte faible"
7B-3	Plafonnement des prélèvements à l'étiage	<b>Réserve</b> (Pour : 19 / Contre : 9 / Abstention : 10) Refus du passage en 7B-3, maintien de la Sioule en 7B-2
7E	Gérer la crise	<b>Recommandation</b> (Pour : 32 / Contre : 0 / Abstention : 6) Mieux coordonner et harmoniser la gestion de crise Intégrer des outils complémentaires à l'hydrologie pour mieux les anticiper (ONDE, indice d'humidité des sols, ...).

## Enjeu milieux aquatiques

**Vincent FERRY** rappelle que le taux d'étagement est un mauvais indicateur. Il demande que le taux de fractionnement, qui tient compte des aménagements de restauration de la continuité écologique, soit privilégié.

Les recommandations/réserves proposées par le bureau sont validées (Pour : 32 / Contre : 0 / Abstention : 6) :

Dispositions		Réserves/Recommandations validées
1D	Le taux d'étagement et de fractionnement	<b>Recommandation</b> Ajouter en complément du taux de fractionnement, que le taux d'étagement est un indicateur d'altération de la continuité écologique (en lien avec la 1C-2)
1D-1	Travaux en cours d'eau	<b>Réserve</b> Reformuler le 6ème paragraphe comme suit « La priorité pour la réalisation des travaux est d'éviter la période de migration. A défaut, des solutions permettant la circulation des poissons migrateurs amphihalins doivent être mise en œuvre pendant la phase de travaux si ces derniers dégradent la franchissabilité du site concerné. » (inverse)
1D-5	Conditions pour tous projets hydroélectriques	<b>Réserve</b> Rajouter la problématique de transport sédimentaire en complément des dispositifs de franchissement piscicoles
1E-3	Critères à respecter pour la création ou la régularisation de plans d'eau	<b>Réserve</b> Préciser qu'à défaut d'être régularisé et mis aux normes, les plans d'eau irréguliers doivent être effacés.
8A-4	Limitation des prélèvements d'eau en zones humides	<b>Réserve</b> Maintenir la mention « à l'exception de l'abreuvement des animaux » avec l'ajout d'une mention « sur la mise en œuvre de conditions d'abreuvement adaptées réduisant les effets potentiels sur les zones humides »
8B-1	Compensation des pertes en zones humides	<b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Inciter les porteurs de projet à utiliser la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides</li><li>- Centraliser les recensements des sites de compensations</li></ul>

## Enjeu gouvernance

**Jean-Claude GUILLON**, **Nicolas BONNEFOUS** et **Bertrand NICOLAS** estiment une nouvelle fois que le SDAGE est trop prescriptif contrairement aux SDAGE voisins et ne laisse que peu de marge de manœuvre au niveau local, échelle adaptée pour la définition de prescriptions justes.

**Mickaël LELIEVRE** considère que les enjeux le méritent et que, pour bon nombre d'association, le SDAGE reste encore insuffisamment ambitieux.

**François PENAUD** rappelle que le SDAGE garde une certaine souplesse en laissant la possibilité au SAGE d'adapter de nombreuses dispositions. C'est notamment le cas de la disposition 7B-3 où les CLE ont la possibilité de revoir le plafonnement des prélèvements à l'étiage sous réserve de conduire une étude « hydrologie, milieu, usages, climat » (HMUC).

**Clémentine RAINEAU** revient sur l'objectif de 61% de bon état des masses d'eau. La faible amélioration globale de l'état des eaux témoigne d'un problème de moyens humains et financiers.

**François PENAUD** indique qu'afficher des objectifs plus ambitieux demanderait de multiplier par 3 le montant des redevances.

Les recommandations/réserves proposées par le bureau sont validées (Pour : 32 / Contre : 0 / Abstention : 6) :

Dispositions		Réserves/Recommandations proposées
13B	Optimiser l'action financière de l'Agence de l'eau	<b>Réserves</b> - Prendre en compte les objectifs/recommandations et territoires prioritaires inscrits dans les PAGD dans les programmes d'intervention de l'Agence de l'Eau - Avoir une réelle réflexion sur les moyens à donner aux CLE et à leur cellule d'animation.

#### *Avis politique global*

**Emmanuel FERRAND**, en tant que membre du Comité de Bassin, témoigne des dysfonctionnements rencontrés durant la phase de révision et revient tout particulièrement sur les problèmes de concertation (verrouillage en amont) et les aspects trop prescriptifs des dispositions. Il propose à ce titre d'émettre un avis défavorable au projet de SDAGE Loire Bretagne 2022-2027.

**Gilles JOURNET** met au vote cette proposition.

**DELIBERATION n° 2021-08 : La CLE émet un avis global défavorable au projet de SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 avec 18 voix pour, 9 voix contre et 11 abstentions. La CLE valide les recommandations et réserves formulées à l'unanimité moins 6 abstentions hormis le passage en 7B-3 qui est refusé à 19 voix pour, 9 contre et 10 abstentions.**

## AVIS SUR LE PROJET DE PGRI LOIRE BRETAGNE 2022-2027

**Gilles JOURNET** propose de retirer ce point de l'ordre du jour par faute de temps, le bassin de la Sioule n'étant que très peu concerné par le risque d'inondation et les dispositions ne ciblant pas la CLE.

## CONVENTION CAO3/EDF POUR L'IRRIGATION

**Nicolas BONNEFOUS** présente la convention signée entre la Chambre d'Agriculture 03 et EDF qui a pour vocation à assurer un supplément de soutien d'étiage en vue de la période d'irrigation via un surstockage de 4,9 Mm3 en période hivernale.

En 2019, alors que la Sioule entre en crise prématurément dans la saison, la préfète de l'Allier réquisitionne le barrage de Fades afin que soit mis en place un complément de soutien d'étiage afin de maintenir la Sioule hors crise pour le bon fonctionnement des milieux et pour limiter les pertes agricoles. En complément, des tours d'eau ont été mis en place et se sont avérés efficaces et bien moins impactant pour les milieux que des restrictions horaires (débits instantanés stables).

Fort de cette expérience, **Nicolas BONNEFOUS** explique que la Chambre à souhaiter sécuriser ce fonctionnement, et delà couvrir l'ensemble des besoins d'irrigation, via une convention avec EDF, signée pour 6 ans.

La convention permet de mobiliser 0,3/0,5 ou 0,7 m<sup>3</sup>/s supplémentaire en fonction des besoins, l'objectif étant de rendre transparent les prélèvements d'irrigation dans la Sioule à St-Pourçain.

**Nicolas BONNEFOUS** précise que ce fonctionnement, bien que supporter intégralement par les exploitants irrigants, est bénéfique pour l'ensemble des usagers (riverain, canoë, pêcheurs, ...) et pour les milieux, totalement dans le secteur des gorges et de manière dégressive à partir d'Ebreuil.

**Nicolas BONNEFOUS** ajoute qu'en septembre, alors que l'irrigation était terminée, la Chambre d'Agriculture a fait le choix de déverser un surplus de 0,5 m<sup>3</sup>/s pour soutenir les débits d'étiage encore trop faible et ainsi limiter les restrictions d'eau sur le bassin et participer au bon fonctionnement des milieux.

**Michael LELIEVRE** remercie au ce titre la Chambre d'Agriculture pour ce geste qui était en effet nécessaire d'autant plus que la Sioule a connu une situation de crise passée « inaperçue » fin août/début septembre (problème sur la station hydrométrique).

**Jean-Claude GUILLON** souligne le caractère très intéressant du bilan du soutien d'étiage réalisé.

**Michael LELIEVRE** demande le coût financier que représente cette convention.

**Nicolas BONNEFOUS** indique un coût de 15 à 20 € HT/ha/an sur la base d'environ 1 200 ha de terres irriguées.

## PROTOCOLE DEPARTEMENTAL 63 POUR LA CREATION DE RETENUES D'EAU AGRICOLE

**Nathalie NICOLAU** présente le protocole départemental pour la création de retenue à usage agricole. Le protocole a fait l'objet d'une concertation en amont, à laquelle la CLE du SAGE Sioule n'a pas pu participer (période de renouvellement des instances). Il a été signé par l'ensemble des parties à l'automne, excepté les CLE Dore et Sioule.

**Clémentine RAINEAU** indique que le département 63 a également signé le protocole.

**Bertrand NICOLAS** précise que le protocole a pour objectif de définir un cadre commun et d'identifier la faisabilité des projets en amont des dépôts des dossiers, dans un objectif de privilégier les projets collectifs.

**Nathalie NICOLAU** insiste sur l'intérêt pour la CLE d'être associée en amont des projets pour faire valoir les enjeux du bassin. Une réunion sur le terrain est ainsi réalisée (technicien et/ou élus) avec l'ensemble des acteurs.

**Gilles JOURNET** fait part de sa volonté à participer à ces réunions.

**Guy LEMAITRE** indique qu'en Auvergne il existe bien trop de plans d'eau. Il fait part de son opposition à la création de nouvelles retenues.

**Mickael LELIEVRE** insiste sur l'intérêt de mobiliser les ressources existantes sans usage avant de réfléchir à de nouvelles créations.

**Gilles JOURNET** le conçoit en effet mais souligne la nécessité de créer de nouvelles ressources pour couvrir les besoins actuels et futurs (maraichage notamment).

**Céline BOISSON** rappelle que le débat ne concerne pas le « pour ou contre » la création de retenues, mais bien un débat sur l'intérêt pour la CLE d'être associée aux montages des projets le plus en amont possible via



la concertation proposée par la DDT, sans prévaloir un avis favorable/défavorable aux demandes ponctuelles. La CLE pourra émettre ensuite un avis argumenté lors de l'instruction des demandes.

**Gillet JOURNET** met au vote la signature du protocole.

**DELIBERATION n° 2021-09 : La CLE émet un avis favorable à l'unanimité à la signature du protocole départemental 63 pour la création de retenues d'eau à usage agricole.**

## POINT D'AVANCEMENT SUR L'ETUDE ZONES HUMIDES

**Céline BOISSON** indique que les inventaires suivent leurs cours en respectant les délais prévisionnels. Les consultations publiques se sont bien passées. Globalement, il n'y a que peu de remarques hormis sur quelques communes où les exploitants ont un peu moins participé à la phase terrain.

**Céline BOISSON** souligne les difficultés rencontrées sur les communes de :

- Chareil-Cintrat : abandon de l'étude en cours lié au refus de 2 exploitants virulents
- Bellenaves : problème de communication entre la commune et les exploitants agricoles entraînant une reprise de la concertation et un climat extrêmement tendu sur le terrain
- Lalizolle : refus du maire de réaliser l'inventaire.

**Nicolas BONNEFOUS** souhaite que l'inventaire sur Chareil-Cintrat puisse être finalisé conformément à la méthodologie validée en CLE et fera le nécessaire auprès des exploitants.

**Gillet JOURNET** indique qu'il prendra contact avec le maire de Lalizolle pour solutionner le problème.

## PROJET DE COMMUNICATION « GUIDE/FICHES DE BONNES PRATIQUES EN ZONES HUMIDES ET BORD DE COURS D'EAU »

**Céline BOISSON** indique que le Bureau de la CLE a traité ce projet lors de sa séance du 2 mars 2021. A cette occasion, il a été convenu de réaliser 10 à 15 fiches thématiques, de privilégier un format numérique facilement imprimable par tous (A4), faire des fiches synthétiques et fournir des liens pour accéder à des éléments bibliographiques plus complets.

**Céline BOISSON** précise qu'un groupe de travail a été mis en place spécialement pour cette opération. Il s'est réunie le 29 mars 2021. Ainsi, le listing des fiches à réaliser tout comme leur contenu ont été définis. La rédaction a été opérée en interne et une validation des textes est en cours par le groupe de travail. La conception graphique se déroulera courant juillet.

## PROJET DE COMMUNICATION « FILM SUR LA CHAINE DE PUY – CAPRICE »

**Céline BOISSON** rappelle que la CLE avait programmé cette année la réalisation de séquences vidéo pour vulgariser le projet CAPRICE. L'EP Loire rencontre le prestataire retenue, Webtvprod, le 28 juillet 2021. Cette



année, il sera question de mettre en lumière les 3 volets scientifiques (géologie, hydrologie et géochimie) du projet par le biais de 3 séquences vidéo de 2-3 min chacune.

## QUESTIONS DIVERSES/ INFORMATIONS

Aucune question diverse n'est posée.

Gilles JOURNET remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 17h.

## ANNEXE : LISTE DES PERSONNES PRESENTES

NOM			REPRESENTANT	PRESENT	EXCUSE	POUVOIR DE
<b>COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX</b>						
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes	•		Y. LUCOT
Monsieur	Yannick	LUCOT	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes		•	
Madame	Caroline	GUELON	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes		•	
Monsieur	Jérémy	SAUTY	Conseil Départemental de la Creuse		•	
Monsieur	Laurent	DUMAS	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Madame	Pierrette	DAFIX-RAY	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy de Dôme	•		S. LELIEVRE
Monsieur	Bernard	COULON	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Monsieur	André	BIDAUD	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Madame	Véronique	POUZADOUX	Conseil Départemental de l'Allier	•		A. BIDAUD
Monsieur	Sylvain	LELIEVRE	Mairie de Saint-Hilaire-la-Croix (63)		•	
Madame	Claire	LEMPEREUR	Mairie de Montaigut-en-Combraille (63)	•		
Monsieur	Charles	SCHIETTEKATTE	Mairie de Saint-Gal-sur-Sioule (63)	•		
Monsieur	Guy	LEMAITRE	Mairie de Montfermy (63)	•		
Monsieur	Grégory	BONNET	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge (63)	•		
Madame	Sabine	MICHEL	Communauté de communes du Pays de St-Eloy (63)	•		C. GUELON
Monsieur	Alain	CAZE	Communauté d'Agglomération Riom, Limagne et Volcans (63)		•	
Monsieur	Cédric	ROUGHEOL	Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans (63)		•	
Monsieur	Alain	MERCIER	Communauté de communes Dôme Sancy Artense (63)		•	
Monsieur	Jean-François	BURLOT	Mairie de Brout-Vernet (03)		•	
Monsieur	Patrick	BERTRAND	Mairie de Contigny (03)		•	
Madame	Marion	ROSTAN	Mairie de Vicq (03)	•		
Monsieur	Stéphane	COPPIN	Mairie d'Ebreuil(03)		•	
Monsieur	Yves	MAUPOIL	Mairie de Monestier (03)	•		
Madame	Michelle	PARIS	Mairie de Chouvigny (03)	•		
Madame	Elise	BOULON	Commentry Montmarault Nérès Communauté (03)	•		
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)	•		S. COPPIN
Monsieur	Gérard	VENAULT	SMAD des Combrailles	•		J. BOUQUET
Monsieur	Gérard	LAPLANCHE	SIVOM Sioule et Bouble	•		
Monsieur	Lionel	CHAUVIN	PNR des Volcans d'Auvergne	•		
Madame	Jocelyne	BOUQUET	EP Loire		•	
<b>COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES</b>						
Monsieur	Bertrand	NICOLAS	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme	•		
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture de l'Allier	•		CA AURA
			Chambre Régionale d'Agriculture		•	
Monsieur	Jean-Claude	GUILLON	Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme	•		CCI 03
Monsieur	Gilles	DUBOISSET	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier		•	
Monsieur	Vincent	FERRY	France Hydroélectricité	•		
Madame	Anne-Marie	BAREAU	Centre Régional de la Propriété Forestière		•	
Monsieur	Emmanuel	ESTIVAL	Office de Tourisme des Combrailles		•	
Monsieur	Jacques	GILIBERT	Office de tourisme en Val de Sioule		•	
Monsieur	Xavier	THABARANT	FRANE		•	
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération du Pêche du Puy-de-Dôme	•		
Monsieur	Mickael	LELIEVRE	Fédération du Pêche de l'Allier	•		LOGRAMI
Monsieur	Gérard	GUINOT	LOGRAMI		•	
Monsieur	Gérard	QUENOT	UFC Que Choisir		•	
Monsieur	Sylvain	LECUNA	Délégation Régionale D'EDF	•		
Monsieur	Romain	LEGRAND	Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne		•	
<b>COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS</b>						
			Préfecture de la Région Centre		•	
Monsieur	Olivier	MAUREL	Sous-Préfecture de Riom		•	
Madame	Christine	BARTOLOMMEI	Sous-Préfecture de Vichy	•		MISEN 03
Madame	Anne-Flore	ALBIN	MISEN 23		•	
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	•		Sous-Préfecture Riom
Madame	Béatrice	RAINEAU	MISEN 03		•	
Monsieur	Dominique	BARTHELEMY	DREAL Auvergne		•	
Monsieur	Laurent	DESAUNOIS	Agence Française pour la Biodiversité		•	
Monsieur	François	PENAUD	Agence de l'Eau Loire Bretagne	•		DREAL
<b>INVITES</b>						
Madame	Nathalie	NICOLAU	MISEN 63	•		
Madame	Nadège	GUIMARD	PNR des Volcans d'Auvergne	•		
Monsieur	Arnaud	MULLIE	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme	•		
Monsieur	Vincent	JOURDAN	Communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne	•		
Madame	Céline	BOISSON	EP Loire	•		